

Conseil Municipal du mardi 21 mai

- ↪ **Approbation de la carte communale :** Le Conseil Municipal décide d'approuver la carte communale en y apportant toutefois quelques modifications mineures pour tenir compte des observations émises au cours de l'enquête publique et des conclusions du commissaire enquêteur.
- ↪ **Adhésion de la commune de Ferrières auprès du SMEMAB :** Le Conseil Municipal se prononce favorablement sur la décision prise par le comité du Syndicat Mixte d'Exploitation du Minicar d'Anglés Brassac d'accepter l'adhésion de la commune de Ferrières.
- ↪ **Institution taxe forfaitaire cession à titre onéreux des terrains devenus constructibles :** Décision est prise d'instituer sur le territoire de la commune la taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains nus devenus constructibles. Cette taxe est acquittée lors de la première cession intervenue après son classement en terrain constructible. Son taux, fixé à 10%, s'applique à un montant égal au prix de vente du terrain diminué du prix d'acquisition actualisé.
- ↪ **Crédit bail immobilier :** Un crédit bail immobilier avec l'EURL David LOUP sera signé auprès de Maître MARQUES pour une partie de l'immeuble cadastré section AB numéro 533 situé Route de Ferrières.
- ↪ **Travaux voirie :** Après avoir pris connaissance des devis, le Conseil Municipal décide de confier les travaux de voirie des Chemins de « La Catalanié, Combepinas, Peyramen » et du hameau de « La Catalanié » à l'entreprise TPP.
- ↪ **Travaux école maternelle :** Décision est prise d'engager la procédure de passation du marché public sous la forme de la procédure adaptée pour la fourniture et la pose de menuiseries extérieures.